

Procédure file

Informations de base		
RSO - Décisions d'organisation interne	2007/2540(RSO)	Procédure terminée
Décision sur le nombre et la composition numérique des délégations interparlementaires		
Sujet 8.40.01.06 Commissions, délégations interparlementaires		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
14/03/2007	Résultat du vote au parlement		
14/03/2007	Décision du Parlement	T6-0066/2007	Résumé
15/03/2007	Décision du Parlement		
15/03/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2007/2540(RSO)
Type de procédure	RSO - Décisions d'organisation interne
Sous-type de procédure	Organisation du Parlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 021
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B6-0100/2007	12/03/2007	EP	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0066/2007	14/03/2007	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2007)1901/2	03/05/2007	EC	

Décision sur le nombre et la composition numérique des délégations interparlementaires

Le Parlement européen a adopté une proposition de décision déposée conformément à l'article 188 du règlement, sur le nombre et la composition numérique des délégations interparlementaires. Le Parlement a notamment décidé de scinder la délégation pour les relations avec les pays de l'Asie du Sud et l'Association d'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC) en trois délégations: la Délégation pour les relations avec les pays de l'Asie du Sud, la Délégation pour les relations avec l'Inde et la Délégation pour les relations avec l'Afghanistan.

Le lendemain (15 mars 2007), le Parlement a adopté la proposition de la Conférence des présidents concernant les nominations dans les délégations interparlementaires.